

U2019NSS

22 – Golf

Mise à jour : 14 novembre 2018



Sommaire

Introduction	Page 3
Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible	Page 4
Pour un sport scolaire innovant	Page 17
Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable	Page 19
Membres CMN	Page 24
Annexes	Page 25

Introduction

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Golf a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées¹.

Valable l'année scolaire 2018 - 2019, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

¹ Cette disposition ne concerne :

- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP (**UN** seul LP pourra être récompensé)



Accessibilité

Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2019

Benjamins	nés en 2006 2007 et 2008
Minimes	nés en 2004 et 2005
Cadets	nés en 2002 et 2003
Juniors	nés en 2000 et 2001
Seniors	nés en 1999 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Conditions de participation pour les équipes d'établissement et excellence

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- les Associations Sportives classées dans les 3 premiers en catégorie établissement les **2 années précédentes** (2017 et 2018).
- Si ces Associations Sportives ne sont pas dans les 3 premières places des Championnats de France Excellence des 2 années précédentes, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1
- Les associations sportives étant classées dans les 3 premières du championnat de France UNSS Excellence de Golf l'année précédente, dans la même catégorie (Collèges ou lycées),

Cette disposition **ne concerne pas** les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- avoir renseigné à la date du 21 décembre 2018 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire,
- avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe.

Pour les équipes **Établissement** d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques.

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2018 (Annexe 3).
- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2018 (Annexe 4).
- les Associations Sportives « hors SSS » ayant opté pour une inscription en CF Excellence.
- un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en équipes d'établissement.
- Les équipes comportant au moins UN élève inscrit sur la liste des Pôles Espoir, des Pôles France ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFGolf, ou au moins UN élève figurant sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (**Elite, Sénior, Relève/Jeune, Reconversion, Espoir, Collectif nationaux/Partenaire**) en **2018 et 2019**.
-



- Tout élève ayant été inscrit en SSS dans les deux années précédentes (2016 – 2017 et/ou 2017 – 2018), ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement. Ce listing sera à disposition des services UNSS le 21 décembre 2018.

Conditions de participation : Excellence

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes :

Pourront s'inscrire toutes les équipes sauf :

- Les équipes comportant au moins **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles Espoir, des Pôles France ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération sportive concernée, ou au moins **UN** élève sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (**Elite, Sénior, Relève/Jeune, Reconversion, Espoir, Collectif nationaux/Partenaire**) en **2018 et 2019**.

Équipes obligatoirement en championnat Excellence

- Les associations sportives étant classées les **2 années précédentes** dans les 3 premières lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement de Golf dans la même catégorie,
- Les associations sportives étant classées dans les 3 premières lors des championnats de France UNSS **Excellence** de Golf l'année précédente, dans la même catégorie.

Conditions Particulières

Les épreuves et la formule de compétition sont strictement les mêmes que dans le championnat de France UNSS équipe d'établissement.



Un élève inscrit en Section Sportive Scolaire dans son cursus collège ou son cursus lycée les années précédentes ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement.

Championnat de France UNSS de Golf pour les Collèges

	COLLÈGES ÉTABLISSEMENT	COLLÈGES EXCELLENCE
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamin(e)s Minimes Cadet(te)s	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs (2 doublettes) Mixité obligatoire Les joueurs/joueuses ne doivent jamais avoir eu un index inférieur ou égal à 36,0 au 1 ^{er} janvier 2019	4 compétiteurs Mixité obligatoire Pas de limite haute ou basse d'index
JEUNE ARBITRE	<u>1 seul Jeune arbitre par équipe</u> Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France UNSS. A noter que les nouvelles règles FFGolf 2019 seront applicables pour les CF 2019	
JEUNE COACH	1 Jeune coach obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe Certifié de niveau académique	
RÈGLEMENT	UNSS	UNSS
FORMULE DE COMPÉTITION	Pour les rencontres de départementale à Académique, la formule est obligatoirement greensome strokeford* avec 9 trous minimum en collèges. Sur un parcours type* drapeaux. Pour le championnat de France, la formule est obligatoirement greensome matchplay. Un établissement doit se présenter avec 2 doublettes et un Jeune Officiel mais non joueur	L'épreuve se déroule en foursome stroke play pour les phases qualificatives et foursome match play pour le championnat de France Sur un parcours type* drapeaux.
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Championnat Académique	Championnat Inter-Académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	Champion d'académie	Les qualifications au championnat de France se feront sur la base de : - 16 équipes collèges Excellence au maximum
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipe Établissement collèges	Champion de France UNSS Équipe Excellence collèges

Précisions complémentaires

- La formule de jeu greensome strokeford : Les joueurs comptent tous les coups mais relèvent leur balle si le trou n'est pas terminé en 7, notent 8 et passent au trou suivant
- Un parcours « type » signifie que des adaptations sont possibles suivant le contexte local (exemple on pourra aménager **un parcours type drapeaux**)
- **Distance d'un parcours type drapeaux : 3 trous courts entre 45 et 90m / 3 trous moyens entre 90 et 135m / 3 trous longs entre 135 et 220m**

Les Professeurs ressources, sous la responsabilité des Directeurs des services régionaux, **doivent vérifier** si **les index** annoncés sont valides, car l'équipe qui ne serait pas en règle se verrait disqualifiée et ne pourrait participer au championnat de France. Une vérification, en amont du championnat de France sera effectuée conjointement par l'UNSS et la FFGolf.

Championnats de France UNSS Golf Lycées

Conditions de participation : Equipe d'établissement

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'association sportive à l'**exception** :

- Les associations sportives ayant atteint les **2 années précédentes** le podium lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement de Golf dans la même catégorie (Collèges ou Lycées)²,
- Si ces Associations Sportives ne sont pas dans les 3 premières places des Championnats de France Excellence des 2 années précédentes, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1
- Les associations sportives étant classées dans les 3 premières du championnat de France UNSS **Excellence** de Golf l'année précédente, dans la même catégorie (Collèges ou Lycées),

Cette disposition **ne concerne pas** les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence. Ces Associations Sportives peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- Avoir renseigné à la date du 21 décembre 2018 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire,
- Avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe.

Pour les équipes d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques.

- Les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2018 (Annexe 3)
- Les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2018 (Annexe 4)
- Les Associations Sportives « hors SSS » ayant opté pour une inscription en Championnat de France Excellence.
- Les équipes comportant au moins **UN** élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires, des Pôles Espoir, des Pôles France, et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (**Elite, Sénior, Relève/Jeune, Reconversion, Espoir, Collectif nationaux/Partenaire**) en **2018 et 2019**.

Conditions de participation : Excellence

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes :

Pourront s'inscrire toutes les équipes sauf :

- Les équipes comportant au moins **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles Espoir, des Pôles France ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération sportive concernée, et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).

² Si ces équipes ne sont pas classées dans les 3 premières lors des championnats excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1

Équipes obligatoirement en championnat Excellence

- Les associations sportives étant classées les **2 années précédentes** dans les 3 premières lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement de Golf dans la même catégorie,
- Les associations sportives étant classées dans les 3 premières lors des championnats de France UNSS **Excellence** de Golf l'année précédente, dans la même catégorie.

Conditions Particulières

- Les épreuves et la formule de compétition sont strictement les mêmes que dans le championnat de France UNSS équipe d'établissement.

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Du 5 novembre au 7 décembre 2018 : renseigner le tableau des intentions d'engagement par le service régional

La date limite de transmission des résultats Inter-académique par les coordonnateurs d'IA ou des résultats académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral).

Championnat de France UNSS de Golf pour les Lycées

	LYCÉES ÉTABLISSEMENT	LYCÉES EXCELLENCE
LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadet(te)s Junior(e)s Sénior(e)s 1ère et 2ème année	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs (2 doublettes) Mixité obligatoire Les joueurs/joueuses ne doivent jamais avoir eu un index inférieur ou égal à 36,0 au 1 ^{er} janvier 2019	4 compétiteurs Mixité obligatoire Pas de limite haute ou basse d'index
JEUNE ARBITRE	1 seul Jeune arbitre par équipe Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France UNSS. A noter que les nouvelles règles FFGolf 2019 seront applicables pour les CF 2019.	
JEUNE COACH	1 Jeune coach obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe Certifié de niveau académique	
RÈGLEMENT	UNSS	
FORMULE DE COMPÉTITION	Pour les rencontres de départementales à inter académiques, la formule est obligatoirement greensome strokeford* avec 9 trous minimum en collèges et si possible 18 trous en lycées. Parcours type* drapeaux. Pour le championnat de France, la formule est obligatoirement greensome matchplay sur boucle de 9 trous. Un établissement doit se présenter avec 2 doublettes et un Jeune Officiel mais non joueur	L'épreuve se déroule en foursome stroke play pour les phases qualificatives et foursome match play pour le championnat de France Sur un parcours type* drapeaux.
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Championnat d'Académie	Championnat d'Inter-Académie
NOMBRE D'ÉQUIPES	Champion d'académie	Les qualifications au championnat de France se feront sur la base de : - 16 équipes Lycées Excellence au maximum
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipe Établissement Lycées Champion de France UNSS Équipe Établissement LP	Champion de France UNSS Équipe Excellence Lycées

* La formule de jeu greensome strokeford : Les joueurs comptent tous les coups mais relèvent leur balle si le trou n'est pas terminé en 7, notent 8 et passent au trou suivant, un parcours « type » signifie que des adaptations sont possibles suivant le contexte local (exemple on pourra aménager un parcours drapeaux)

Précisions complémentaires

- La formule de jeu greensome strokeford : Les joueurs comptent tous les coups mais relèvent leur balle si le trou n'est pas terminé en 7, notent 8 et passent au trou suivant
- Un parcours « type » signifie que des adaptations sont possibles suivant le contexte local (exemple on pourra aménager un parcours type drapeaux)
- Distance d'un parcours type drapeaux : 3 trous courts entre 45 et 90m / 3 trous moyens entre 90 et 135m / 3 trous longs entre 135 et 220m

Les Professeurs ressources, sous la responsabilité des Directeurs des services régionaux, **doivent vérifier** si **les index** annoncés sont valides, car l'équipe qui ne serait pas en règle se verrait disqualifiée et ne pourrait participer au championnat de France. Une vérification, en amont du championnat de France sera effectuée conjointement par l'UNSS et la FFGolf.

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Du 5 novembre au 7 décembre 2018 : renseigner le tableau des intentions d'engagement par le service régional

La date limite de transmission des résultats Inter-académique par les coordonnateurs d'IA ou des résultats académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral).

Modalités pour les Associations Sportives Excellence

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir : 21 décembre 2018

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats de Golf par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée.

Titres spécifiques des LP lors des Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Golf

Pour être en conformité avec l'article 18 de l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats généraux et professionnels, l'UNSS remettra des titres aux équipes de LP lors du championnat de France.

Textes de Référence :

- Arrêté du 21 décembre 2011 publié au JORF du 13 janvier 2012
- Arrêté du 7 juillet 2015 publié au JORF du 28 juillet 2015
- Circulaire n° 2012-093 du 8-6-2012
- **Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020**

Modalités

- Pas de qualification spécifique,
- Un classement général commun est établi,
- Parmi les LP classés, déterminer les 3 premiers pour décerner les titres de Champion de France des LP, 2^{ème}, 3^{ème},
- Reclasser les Lycées en conséquence.

Exemple

- Classement général,
 - 1^{er} Lycée A
 - 2^{ème} Lycée B
 - 3^{ème} LP 1
 - 4^{ème} Lycée C
 - 5^{ème} LP 2

sont prononcés lors du protocole

- CF Lycée 1^{er} Lycée A
 2^{ème} Lycée B
 3^{ème} Lycée C
 éventuellement
- CF LP 1^{er} LP 1
 2^{ème} LP 2
 éventuellement

Protocole

Toutes les précisions concernant l'organisation des protocoles sont inscrites dans les Cahiers des Charges à destination des organisateurs.

Championnats de France UNSS Sport Partagé « Golf »

Conditions de Participation

En compétition, une équipe sport partagé peut être constituée par :

- Une seule AS (exemple : équipe avec un ou plusieurs élèves MDPH en établissement ordinaire, ULIS ou SEGPA, EREA* « enseignement adapté »),
- Par deux structures à condition de présenter la convention type téléchargeable << [ICI](#) >>

Une seule convention par équipe autorisée entre un établissement MEN et une structure spécialisée (IME, ITEP, IEM, EREA « handicap » * ...) affiliée à la FFH et/ou la FFSA et/ou l'UNSS.

* Il existe deux types : EREA "enseignement adapté" et les EREA "handicap", spécialisés par type de handicap.

Tous les élèves en situation de handicap sont autorisés à participer en équipe sport partagé sur présentation de l'attestation MDPH **obligatoire** lors de l'accueil du Championnat de France).

Tous les élèves valides sont autorisés à participer en équipe sport partagé sauf les élèves issus de Sections Sportives Scolaires (SSS) ou Haut Niveau (sauf SSS sport partagé).

En début de championnat de France, la CMN mettra en place un « testing » pour tous les élèves de l'équipe afin d'établir les classifications et compensations éventuelles (**à titre expérimental sur les CF 2019 – voir Annexe 6**).

Le tableau « SPORT PARTAGÉ » se déroulera en même temps que l'un des tableaux existants.

Elle est organisée pour **8 équipes** qui disputeront leur propre rencontre afin d'obtenir le titre de Champion de France UNSS de GOLF en SPORT PARTAGÉ collège ou SPORT PARTAGE Lycée.

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Séniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	2 élèves : 1 élève en situation de handicap (reconnaissance MDPH + classification C1, C2, C3 ou C4) associé à 1 élève valide Mixité : facultatif	
JEUNE ARBITRE	Préconisation d'un JA par équipe (peut être d'une autre AS)	
JEUNE COACH	1 Jeune coach obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe Certifié de niveau académique	
REGLEMENT	Voir classification en annexe 6	
FORMULE DE COMPÉTITION	Greensome Parcours type drapeaux	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Invitation de toutes les AS qui auront justifié d'une participation à une compétition sport partagé au niveau départemental et/ou académique	
NOMBRE D'ÉQUIPES	8 équipes	8 équipes
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Sport Partagé Collège	Champion de France Sport partagé Lycée

Comment définir la compensation de points de l'élève en situation de handicap ?

Les responsables d'équipes

Il incombe aux responsables d'équipes, qui encadrent les élèves toute l'année, de définir leur profil et de le transmettre dès l'inscription sur OPUSS à l'organisateur puis à l'accueil du Championnat de France aux membres de la CMN. Nous invitons les professeurs EPS à se rapprocher des comités départementaux et régionaux Sport Adapté et Handisport pour les accompagner dans cette démarche en amont des compétitions. Vous pouvez également consulter les documents pédagogiques supports des deux fédérations partenaires.

A l'issue du testing, passé au moment de l'accueil du championnat de France, la classification des élèves en situation de handicap (points de compensation), peut évoluer au cours de la compétition. Seuls les membres de la CMN peuvent prendre cette décision.

Remontée des résultats des Championnats

C'est aux services UNSS de faire les remontées sur UDB à la date de forclusion.

Pour toutes informations et/ou questions : sport.partage@unss.org

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Du 5 novembre au 7 décembre 2018 : renseigner le tableau des intentions d'engagement par le service régional

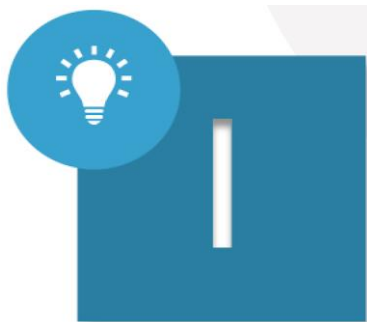
La date limite de transmission des résultats Inter-académique par les coordonnateurs d'IA ou des résultats académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral).



Innovation

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

GOLF SCOLAIRE DEVELOPPEMENT : « Libère ton golf »

Définition : jeu de golf accessible à tous se déroulant sur toutes surfaces herbeuses tondu ras délimitées (terrains de sport, jardins publics, pelouses intra-muros etc).

Equipes : composées de 4 joueurs avec mixité obligatoire

Forme de jeu : greensome match play ou greensome strokeford

Composition du parcours : trous de longueur différente, comprise entre 20 à 80 m. La cible est définie par une longueur d'environ 1m autour du drapeau.

Matériel autorisé : conforme au kit p'tit golf fédéral (bois, hybrides, balles de mousse en collège, balles 30 % en lycée). Des kits peuvent être disponibles auprès des Comités Départementaux et des Ligues de Golf.

Règle : 1 / Dès que je ne peux ou ne veux plus jouer ma balle, je poursuis le jeu en plaçant cette balle ou une autre à l'endroit le plus proche qui ne me rapproche pas de la cible, en accord avec mon adversaire ou co-compétiteur et/ou l'arbitre avec 1 coup de pénalité

Définitions

Coup : toute action effectuée visant à faire déplacer la balle (compte pour 1 coup que la balle soit touchée ou non)

Greensome : les 2 joueurs du camp jouent chacun une balle du départ (compte pour un seul coup), choisissent celle qui leur convient le mieux et terminent le trou en jouant alternativement celle balle

Match play : opposition directe, un trou est gagné par le camp qui entre sa balle dans la cible dans le plus petit nombre de coups

Strokeford : si en 6 coups la balle n'est pas dans la cible, elle est relevée et on note 7

Ressource : le P'tit Golf au collège

International

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France.

Une réflexion sera entamée pour une rencontre internationale en filles.

Handicap

Un recensement des actions à destination des élèves en situation de handicap sur tout le territoire sera effectué.

Des actions particulières seront engagées.

Formation

En complément du programme « *Vers une génération responsable* » destiné aux Jeunes juges/arbitres, jeunes organisateurs, jeunes reporters, jeunes secouristes, jeunes coaches, vice présidents élèves/jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateur de l'association sportive.

Concernant l'activité Golf :

- Valorisation des initiatives locales en matière de formation des enseignants (niveau district et départemental). En lien avec la FFGolf et grâce à un appel à projet, une dotation financière ou matérielle pourra être remise aux associations et aux services de l'UNSS.
- Sur chaque championnat de France, une soirée formation pourra être réalisée à destination des enseignants présents sur l'événement. À destination des spécialistes, mais aussi des enseignants participant à l'organisation, l'enjeu est de permettre par une relation UNSS-comité/ligue de Golf, la valorisation et la diffusion des bonnes pratiques. Les thématiques et l'organisation de la formation sont du ressort de l'UNSS et des comités régionaux ou départementaux de Golf.

Les jeunes arbitres validés « nationaux » se voient proposer de participer à l'encadrement de l'Open de France sous condition de répondre à la réglementation du cahier des charges de l'épreuve.

Sécurité :

Textes de Référence :
- LC Sécurité



Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune arbitre

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- Le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- Leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- Les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- Les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFGOLF

La convention entre l'UNSS et la FFGolf précise que le jeune officiel de certification de niveau académique ou national permet une équivalence, dès lors qu'il est licencié à la FFGOLF (En cours de traitement).

- Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFGOLF

La FFGolf précise que le jeune officiel UNSS de certification de niveau national LYCEE permet une équivalence, dès lors qu'il est licencié à la FFGolf : OEC (Organisateur d'épreuves de club).

4. Les autres rôles de Jeunes Arbitres (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2015-2016)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau national. Les jeunes dirigeants, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters, les jeunes coaches, et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification du niveau départemental au niveau national en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

Les vice-présidents d'AS élèves doivent recevoir une formation relative à leurs missions.

1. Le jeune coach

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne. Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

Il est obligatoire, il est l'interlocuteur unique et désigné pour l'ensemble de la compétition
Une équipe sans jeune coach sera disqualifiée.

Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : **identique à la date butoir des qualifications des équipes**

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

LE CAPITAINE D'ÉQUIPE et JEUNE COACH

Toute équipe de golf désigne lors de l'accueil aux compétitions, l'un des compétiteurs comme capitaine. Celui-ci est choisi par rapport à ses qualités de sérieux, d'écoute, sa capacité à intervenir auprès de l'équipe. Il est le référent de l'équipe auprès de l'organisation.

RÉUNION TECHNIQUE :

Lors du championnat de France UNSS, il assiste, accompagné du jeune arbitre de l'équipe, à la réunion technique dirigée par les membres de la commission technique et sportive de la compétition.

Lors de cette réunion il reçoit toutes les informations sportives sur le déroulé de la compétition ainsi que les informations techniques sur les règles locales et spécifiques propres au parcours. Il se doit de retransmettre ces informations aux autres membres de l'équipe ainsi qu'au professeur d'E.P.S. accompagnateur.

Il assiste au tirage au sort déterminant le déroulé de l'épreuve.

COMPETITION :

Pendant la compétition il doit déposer au secrétariat de l'épreuve, avant chaque tour la feuille de composition d'équipe.

Il veille à ce que l'équipe soit sur le plot de départ selon l'horaire donné par l'organisation.

Il gère (en relation avec le professeur d'E.P.S.) le bon comportement de ses coéquipiers tant dans l'attitude sportive que vestimentaire (respect du port du maillot de l'équipe lors des différents tours).

A la fin de chaque tour il attend ses partenaires pour rapporter les résultats et faire part immédiatement de tout litige éventuel.

PROTOCOLE :

Il suit le tableau des résultats confirmant le classement de son équipe.

Lors du protocole, il est présent en tenue d'équipe prêt à intervenir si les responsables le sollicitent et à monter sur le podium si son équipe est classée dans les 3 premières.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directrice adjointe de l'UNSS en charge de l'activité : Marion TROUILLET

FFGolf

Bernard MARTIN

Philippe LECOZ

Priscille DESPRES

Aurélien LACOUR, Responsable sport partagé

UNSS

Alain CHARPIAT

Pascal CLAUDON

Pascal TALABAS

Délégué technique UNSS

Julien PELLICER

Annexe 1

Équipes classées dans les 3 premières en Équipes Établissement en 2017 et 2018 non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement³

Collèges Etablissement

NEANT

Lycées Etablissement

NEANT

IMPORTANT

Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

³ Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique

Annexe 2

Équipes étant classées dans les 3 premières en 2018 des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

Collèges Excellence

DE L'ESTEREL – SAINT RAPHAEL – NICE
SAINT MARIE- SAINT DOMINIQUE – BOURGES – ORLEANS-TOURS
ROGER THABAULT – MAZIERES EN GATINES - POITIERS

Lycées Excellence

JEHAN ANGO – DIEPPE – ROUEN
LOUIS VINCENT – METZ – NANCY-METZ
JEAN ROSTAND – CHANTILLY - AMIENS

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

Annexe 3

Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2018 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

NEANT

**Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours
avant les Championnats de France en
2018 et n'étant pas autorisées à participer
en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

Annexe 5

Informations

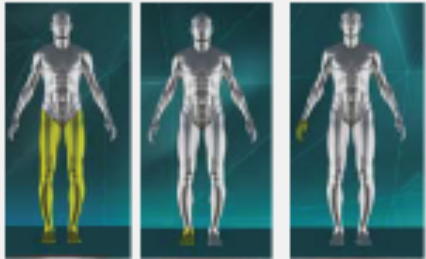




- Possibilité d'organiser à titre exceptionnel une compétition promotionnelle mixte UNSS/FFGOLF voir avec vos comités et ligues de Golf,
- La formule de jeu greensome strokford : Les joueurs comptent tous les coups mais relèvent leur balle si le trou n'est pas terminé en 7, notent 8 et passent au trou suivant,
- Projets : Organisation d'un championnat de France UNSS de Golf dans un territoire ultramarin,
- Une équipe déclassée = défaite de chaque match 9/0,
- Une réflexion va être menée cette année sur la simplification des règles en catégorie « établissement »,
- Une seconde formation des référents académiques golf scolaire développement sera proposée en octobre 2019.

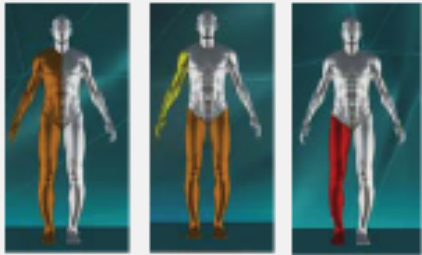
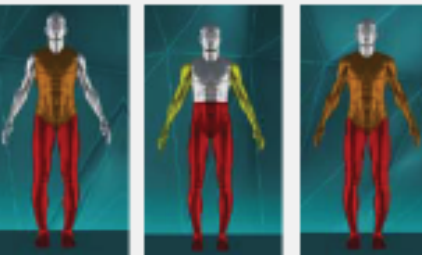

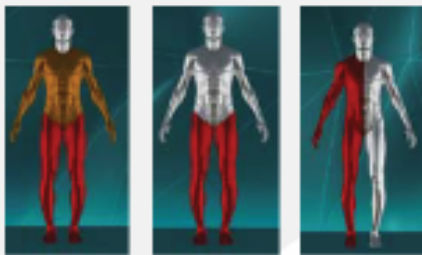


Tableau de classification des ESH moteur et sensoriel

*Réalisé avec la participation de la
Française Handisport*

Ce tableau décrit les différentes classifications permettant aux élèves de se confronter au sein du programme « sport partagé » de l'UNSS en toute équité. Les classifications UNSS des élèves en situation de handicap moteur et sensoriel s'appuient sur la classification « jeunes » de la Fédération Française Handisport. Pour pouvoir définir une classification, les élèves debout doivent passer 10 tests fonctionnels du bas du corps et les élèves en fauteuil, 5 tests fonctionnels du haut du corps. Les élèves déficients visuels sont divisés en deux catégories (élèves pratiquant avec ou sans guide). Enfin, tous les élèves sourds et malentendants sont réunis au sein d'une même classification. Retrouvez le descriptif complet des tests et de la classification jeunes Handisport : <http://www.handisport.org/wp-content/uploads/2017/09/La-classification-jeune-handisport-maj12092017.pdf>

Les éléments décrits ci-dessous sont une aide à la compréhension des différentes classifications. Ils ne sont pas exhaustifs dans la mesure où les handicaps moteurs et sensoriels sont très divers. Tous les outils (tableau, tests, illustrations) ne sont que des aides à la décision au service de la personne qui définit la classification d'un ou d'une élève.

Classe UNSS	Classe FFH → Résultats aux tests VERT : Réussi sans difficulté ORANGE : Réussi avec difficulté ROUGE : Impossible à réaliser	Description	Schémas (Exemples non exhaustifs des profils de chaque classe) Atteinte Légère / Majeure / sévère
C1	D4 <u>Elèves pratiquant debout</u> → 10 tests « bas du corps » • Une majorité de tests verts	→ Elèves possédant le handicap minimum	
	D5B <u>Elèves pratiquant debout</u> Aucun test à passer	→ Elèves malvoyants (sportifs pratiquant sans guide)	
	D6 <u>Elèves pratiquant debout</u> Aucun test à passer	→ Elèves sourds et malentendants	
C2	D3 <u>Elèves pratiquant debout</u> → 10 tests « bas du corps » • Une majorité de tests verts avec quelques tests oranges	→ Elèves possédant une déficience majeure sur un membre supérieur ou inférieur ou une légère déficience sur les deux membres inférieurs → Elèves ne possédant pas de problèmes d'équilibre majeurs → Elèves atteints de nanisme	
	F3 <u>Elèves pratiquant en fauteuil</u> → 5 tests « haut du corps » • Une majorité de tests verts	→ Elèves possédant un bon équilibre du tronc → Elèves possédant une bonne motricité des membres supérieurs	

C3	<p>D2 <u>Elèves pratiquant debout</u> → 10 tests « <i>bas du corps</i> » • Une majorité de tests oranges avec quelques tests rouges</p>	<p>→ Elèves possédant une déficience majeure ou sévère sur un, deux ou trois membres → Elèves possédant des problèmes d'équilibre associés</p>	
	<p>F2 <u>Elèves pratiquant en fauteuil</u> → 5 tests « <i>haut du corps</i> » • Une majorité de tests oranges</p>	<p>→ Elèves possédant des difficultés d'équilibre du tronc et/ou → Elèves possédant une déficience légère ou majeure des membres supérieurs</p>	
	<p>D5A <u>Elèves pratiquant debout</u> Aucun test à passer</p>	<p>→ Elèves non-voyants (sportifs pratiquant avec un guide)</p>	
C4	<p>D1 <u>Elèves pratiquant debout</u> → 10 tests « <i>bas du corps</i> » • Une majorité de tests rouges</p>	<p>→ Elèves possédant une déficience sévère des membres inférieurs et/ou supérieurs → Elèves possédant des problèmes d'équilibre associés</p>	
	<p>F1 <u>Elèves pratiquant en fauteuil</u> → 5 tests « <i>haut du corps</i> » • Une majorité de tests rouges</p>	<p>→ Elèves possédant une déficience majeure du tronc → Elèves possédant peu de capacités sur les membres supérieurs</p>	
	<p>FE <u>Elèves pratiquant en fauteuil électrique</u> Aucun test à passer</p>		

* Toutes les illustrations sont extraites du guide « handicaps et classifications » réalisé par la Fédération Française Handisport et édité par le CPSF en 2016.

CLASSIFICATION DES ESH COGNITIFS DANS L'ACTIVITÉ PRATIQUÉE AU DE LA COMPÉTITION

	1 point	2 points	3 points	4 points
Autonomie	Autonome avant pendant et après l'épreuve	Autonome pendant l'épreuve	A besoin d'une aide orale avant et pendant l'épreuve	A besoin d'une aide physique pendant l'épreuve (jeune coach)
Relation aux autres	Interagit et communique Va vers les autres	Interagit et/ou s'exprime difficilement	Interagit peu et préfère s'isoler	Aucune interaction et communication
Relation à l'activité	Capable de s'adapter aux aléas de l'activité	Fait des choix simples	Donne du sens et participe	Ne donne pas de sens à l'activité et suit le groupe
Motricité	Pas ou peu impactée	Problème de coordination et d'équilibre	Problèmes locomoteurs importants	Motricité globale fortement impactée

L'élève est classé :

C1 = de 4 à 6 points

C2 = de 7 à 9 points

C3 = de 10 à 12 points

C4 = de 13 à 16 points

Exemple : Alexis est autonome (1 point), il interagit mais communique difficilement (2 points), il a des problèmes d'équilibre (2 points) et donne du sens à l'activité (3 points). Il comptabilise 8 points, il est C2.

Ses problèmes d'équilibre vont le perturber fortement sur des activités avec beaucoup de déplacements. Il pourra passer C3.